

Comité Technique Paritaire de l'INRA

compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2009

Syndicat National CGT-Inra : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr Site internet : <http://www.inra.cgt.fr/> - Document réalisé le 23 février 2009

Ouverture de la séance par Madame Guillou.

Déclaration liminaire des trois syndicats CGT, CFDT et SUD.

Présentation de la **motion condamnant le discours de Sarkozy du 22 janvier**.

Déclaration CFTC contre le discours de Sarkozy, pour le consortium.

Réponse de Marion Guillou sur le discours de N.Sarkozy : « *Pour moi, c'est clair, j'ai une lettre de mission, je n'ai aucune hésitation* ».

M. Eddi, en son nom personnel, affirme qu'il ne se retrouve pas dans les propos du Président. « *On peut imaginer que cette déclaration ne vise pas l'INRA puisque la lettre de mission de M. Guillou a été signée par les deux ministres ; elle ne donne pas mandat de transformer l'INRA en agence de moyens.* »

G. Riba sur la défensive : « *jamais dans son histoire l'INRA n'a eu un tel accompagnement des collègues et des disciplines. On est capables de dire les publications, les brevets, les impacts sur l'économie et nos contributions aux politiques publiques. On n'a aucun mal à démontrer qu'on est dans des positions très honorables.* »

Vote de la motion : compte tenu de la gravité des coups portés par le Président Sarkozy contre le système de recherche publique et ses personnels, la CGT a demandé à la Présidente de libérer le vote des représentants de l'administration. Réponse de Mme Guillou : « *l'administration ne prendra pas part au vote* ». Résultat du vote : tous les syndicats pour, l'administration ne participant pas au vote, [la motion est adoptée](#).

1 – PV des CTP précédents : adoptés

2 – Point d'étape sur le consortium EPCS

- Pas de compte rendu, CGT, CFDT et SUD ont quitté la salle. La CFTC est restée.

3 – Note de cadrage sur la gestion RH des personnels affectés hors INRA.

La DG envisage de faire évoluer des UMR en USC : « *Ou bien nous avons un projet partagé et l'INRA sera tutelle de l'UMR, ou bien ce n'est pas le cas et notre personnel sera dans une USC (unité sous contrat). Cela inquiète le personnel et on veut leur affirmer qu'ils ont les mêmes droits que les personnels des unités propres.* ». Cela concerne les personnels affectés dans un établissement de l'éducation nationale, un établissement public ou une école d'agronomie. Les personnels affectés seront rattachés à leur centre et leur département d'origine. La durée de l'affectation sera calée sur la durée du partenariat.

L'ensemble des organisations syndicales s'est exprimé sur la politique de l'INRA pour ces personnels et pour ces « évolutions », craignant qu'avec le classement d'UMR en USC, les personnels INRA de ces unités ne soient poussés dehors.

La direction s'est voulue rassurante : « *On sait que les autres vont venir sur notre champ. Il y a un risque d'aboutir à une balkanisation de la recherche agronomique. Ce n'est pas un outil d'abandon de certains centres, on ne cherche pas à pousser les agents à partir sur des postes non INRA. On va créer des USC pour clarifier des situations. Il y aura plus de 23 USC, mais nous ne savons pas combien d'agents cela représente.* ».

Nous avons alors pris l'exemple de l'UMR BioEmco (UMR 1122) de Grignon, où travaillent 6 agents de l'INRA, et qui étaient depuis sa création sous co-tutelle INRA avec 6 autres co-tutelles. Après de multiples tergiversations, le Chef de Département concerné (EA) a décidé de retirer la tutelle INRA et de placer les personnels en USC. Nous avons fait remarquer à la DG qu'il avait ajouté qu'il ne mettrait pas le poste de CR envisagé depuis 2 ans déjà dans cette unité, car n'étant pas certain de ce que va devenir cette USC ! G. Riba a répondu à notre question : « *USC ou pas, si on doit mettre des postes, on les mettra, je le dirai aux Chefs de Département la semaine prochaine* ». Mais la DG a quand même ajouté : « *Si c'est la fin de l'USC, on rentre chez soi* ».

La CGT-INRA est intervenue pour protester et expliquer que c'est exactement ce que peut devenir l'INRA dans le cadre d'une agence de moyens où l'INRA peut affecter ses moyens et ses personnels.

Sur la note elle-même, la CGT a demandé des garanties pour les personnels :

- sur les conditions de sécurité quand l'établissement d'accueil ferme (par exemple les écoles pendant les vacances scolaires) et que les personnels INRA qui ne sont pas en congés doivent venir travailler
- sur les promotions, la note précisant que le DU (de l'établissement d'accueil) devra émettre ses propositions qui seront ensuite interclassées par le PC ou le CD. La CGT-INRA a demandé qu'il soit porté une grande attention à ces collègues dont le DU ne sera jamais présent dans les réunions d'harmonisation des DU préparatoires aux CAPL. En clair, la CGT a demandé que le déroulement de carrière des agents affectés hors INRA soit identique à celui des agents restés dans les labos et sites INRA.
- Sur l'irréalisme de la volonté de former chaque DU non INRA aux critères INRA d'évaluation et de promotion

Sur ces deux points, il nous a été répondu qu'il en serait tenu compte dans la rédaction définitive de la note de cadrage.

4 – Budget

Un exposé nous a été présenté en séance sur les emplois, les recrutements et les promotions, et les efforts budgétaires particuliers.

Le budget avait été présenté en primeur au conseil d'administration. La soi-disant « hausse » du budget correspond en réalité à une augmentation du transfert sur l'établissement de « charges » dont l'état se désengage, les pensions. Ceci pose par ailleurs le problème de la création future d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires dont les pensions ne seraient plus inscrites au budget de l'état.

La CGT-INRA est intervenue pour dénoncer la suppression programmée des parts chercheurs pour les chercheurs en « alerte CSS ». Cette sanction est intolérable car, au lieu de les aider, elle place ces collègues dans une situation encore plus difficile au plan recherche, et ce dispositif ne peut qu'opposer les personnels entre eux, les collègues sanctionnés devenant « responsables » de la diminution des moyens de l'unité. Nous nous sommes félicités qu'un certain nombre de chefs de département aient refusé d'appliquer cette consigne dans leurs dotations 2009 aux unités. [Cf. notre communiqué](#) à ce sujet.

Emplois :

Le plafond d'emplois diminue et passe de 9567,8 ETP en 2008 à 9521,8 ETP en 2009. La direction a choisi de supprimer les 46 postes en AT.

Les requalifications d'emplois s'établissent comme suit : + 41 en catégorie A, + 159 en catégorie B et – 220 en catégorie C.

Création de 45 Contrats Jeunes Scientifique (CJS). Ces contrats sont pour des doctorants qui seront financés 3 ans pour leur thèse, puis 2 ans pour un stage post doctoral obligatoirement à l'étranger.

Recrutements :

Des départs imprévus en 2008 conduisent à un « flux de recrutement » plus important en 2009 :

- 68 CR (62 CR2 et 6 CR1) (75 en 2008)
- 379 IT (35 IR, 57 IE, 41 AI, 113 TR et 133 AT) (241 en 2008)
- 20 détachements opérés par mobilité

Promotions :

- Maximum statutaire atteint pour les changements de corps
- Concours internes : 205 postes en 2009, dont 71 pour les CIPP et 134 pour les CIR

Les efforts ciblés :

- Revalorisation des bourses de thèse à l'indice nouveau majoré 364
- Augmentation de l'ISFIC : 80% des DU et des DU adjoints de grosses unités la touchent, c'est à l'étude pour la donner aussi aux chefs de grands projets.
- Politique sociale :
 - o Extension du CESU à la garde d'enfants de moins de 6 ans
 - o Création du CESU pour situation médicale
 - o Soutien au réseau des assistantes sociales (+10%)
 - o Appui au fonctionnement de l'ADAS (+2% et + 1 ETP de décharge de service)
- Handicap : 40 recrutements
- Formation des jeunes en alternance : 15 contrats PACTE et 40 contrats d'apprentissage

Protestation générale des représentants du personnel sur le fait qu'aucun document n'ait été fourni avant le CTP. Nous n'avons pas pu préparer ce point de l'ordre du jour.

La CGT réaffirme son opposition à la suppression des postes de catégorie C et rappelle à la direction générale qu'elle s'était engagée dans un CTP précédent à un moratoire sur ces suppressions.

Réponse de la Direction Générale : « *On l'a dit oui. Mais nous avons eu 46 suppressions sur le plafond d'emplois. On nous a laissé le choix. On a supprimé 46 AT parce que budgétairement c'est plus intéressant. Cela n'impacte pas les catégories C. Nous avons interrogé les départements sur la politique de repyramidage, et nous avons repris leurs propositions : voilà le résultat. »*

Réponse CGT : Si l'on ne peut que se féliciter de l'augmentation des bourses de thèse, d'avoir obtenu que toutes les possibilités statutaires soient offertes pour les changements de corps, et que l'ADAS soit davantage aidée, nous nous interrogeons quand même encore sur les catégories C. Vous annoncez - 220 catégories C et 133 recrutements. La différence fait 97, pas 46.

Par ailleurs sur les concours internes vous annoncez seulement 71 CIPP contre 134 CIR qui, nous le savons, sont nettement moins attractifs. Nous vous demandons de rééquilibrer en faveur des CIPP.

Réponse de la DG : « *plafond d'emploi et recrutement, ce n'est pas la même chose. Notre politique de recrutement est que chaque année nous recrutons entre 65 et 75 chercheurs et autour de 300 ITA, ce qui permet en gros un renouvellement de 3% par an. »*

5 – Mise en place de la CCP : commission consultative paritaire des personnels non titulaires.

La CCP sera mise en place cette année. Les élections se feront sur sigle. Les organisations syndicales devront ensuite désigner leurs représentants parmi les personnels non titulaires (CDD, doctorants (sauf ASC) et post doctorants).

Pour éviter de fragiliser davantage les collègues précaires qui accepteront de représenter leurs collègues, nous avons demandé que les représentants ne soient désignés qu'au moment de la décision de réunion de la commission.

Moyennant quoi le nécessaire débat sur les personnels non titulaires et la précarité aura lieu annuellement en CTP.

6 –Plan d'action handicap

La DRH a présenté le plan d'action basant le conventionnement avec la FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

La CGT a posé la question du reclassement des personnels devenus handicapés après leur recrutement. Car si une grande attention est portée sur le recrutement et l'intégration des personnes handicapées, on ne peut pas dire que les personnels devenus handicapés en cours de carrière bénéficient des mêmes attentions.

La DG a reconnu qu'il y a là selon ses propos « des enjeux très nets » et a annoncé qu'elle ferait des propositions lors de la prochaine CNAS. La CGT a par ailleurs souligné le problème des correspondants handicap dans les centres où l'on note une certaine hétérogénéité. Si certains correspondants sont des points d'appuis sûrs pour les collègues, il en est d'autres qui ne devraient clairement pas occuper ces fonctions. Réponse de la DG : c'est une mission, pas une fonction. Les correspondants handicap bénéficient d'une formation sur 2 jours.

7 – Points divers demandés par la CGT :

- Les TGU (très grandes unités) : beaucoup de personnels sont inquiets, il y a des bruits. Nous voulons attirer votre attention sur les conséquences que cette organisation peut avoir pour les personnels. Pour les promotions parce que dans les centres il y a des « quotas » de « proposés prioritaires » entre les unités. Pour les mobilités parce que les possibilités vont se restreindre, et enfin pour la vie de tous les jours des agents pris en grippe par leur DU pour qui il sera de plus en plus difficile de trouver une solution sur le centre.

Réponse : La TGU est un outil dont on se dote pour être plus réactifs, car cela permet la réduction du nombre d'interlocuteurs. Le nombre qui est dans l'air c'est moins d'une dizaine de projets acceptés par les chercheurs et leurs DU. L'entrée est la cohérence scientifique.

- Validation des services pour les doctorants et post doctorant : vous avez envoyé le 17 décembre une note dans les unités demandant aux personnes concernées de répondre avant le 31. Beaucoup n'ont pas pu répondre. La DG n'ayant pas préparé ce point, nous avons décidé de lui envoyer un courrier pour préciser notre demande : obtenir auprès du ministère un délai supplémentaire.